

Les indicateurs de « performance » universitaire

Outils statistiques de la privatisation de l'excellence

La mise en indicateurs de l'Université française

NICOLAS BRUSADELLI
ET FRÉDÉRIC LEBARON
Université Jules Verne, Amiens

L'enseignement supérieur, en France comme en Europe, sort d'un cycle de réformes au terme duquel son visage s'est sensiblement modifié. Un des axes majeurs de sa transformation aura été l'application, à ce secteur de la vie sociale, des principes du *New Public Management* (NPM). En France, ces derniers ont pris corps au travers de la loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités (LRU) et des décrets qui l'ont suivie, à commencer par la Réforme de l'Allocation des Moyens alloués aux Universités : en 2008-2009, le processus réformateur avait consacré la transformation des universités en opérateurs sur un marché public, au sein duquel l'État dispense les ressources financières en fonction des « performances » des universités. S'en est suivie la mise en place d'une batterie d'indicateurs¹ nécessaires à la répartition du budget, déclinés sur différents axes : taux d'insertion professionnelle, taux de réussite et de présence aux examens, etc.

Si l'on en croit les promoteurs du NPM, ces séries statistiques auraient

également pour but de rendre transparentes aux yeux des usagers, c'est-à-dire les étudiants et leurs familles, les dites performances des formations universitaires. Dans la réalité, les indicateurs produits et rendus publics, c'est-à-dire essentiellement le taux d'insertion professionnelle², servent rarement aux étudiants nationaux ; mais sont par contre un des éléments principaux à disposition des « immigrants pour étude » qui cherchent à s'orienter dans le système d'enseignement supérieur français, et qui représentent une ressource dont les universités françaises cherchent à s'emparer (l'attractivité vis-à-vis des étudiants étrangers fait partie des indicateurs de performances pris en compte par le ministère). Dans le contexte d'émergence de l'« économie de la connaissance » que nous

1. Dans le cadre du tout nouveau SYstème de répartition des Moyens à la Performance et à l'Activité (SYMPA)

2. Les palmarès des universités du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche rendus publics (voir par exemple *Le Point* du 2 novembre 2011) ne concernent en effet que ce seul et unique indicateur.

connaissions, ces indicateurs servent également de repères aux employeurs internationaux – qui ne connaissent pas les systèmes d'enseignement supérieur étrangers aussi finement que les classes dirigeantes nationales – lorsque ces derniers cherchent à recruter ou à investir.

Malgré les objectifs de transparence affichés par les tenants des réformes universitaires, bien peu des 26 indicateurs (ou des 58 sous-indicateurs) de performance communs à l'ensemble des universités sont aujourd'hui consultables, pour le grand public comme pour le chercheur : les seules informations chiffrées dont on peut aisément disposer proviennent d'un rapport, publié en 2010 par l'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES), concernant les évaluations menées par cette dernière dans les trois années précédentes³. Dans le champ académique, seul le rapport de Philippe Aghion – remis en juillet 2010 à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Valérie Pécresse – fait état d'un travail de recherche comparatif appuyé sur une base de données internationale, sans qu'aucune série statistique n'y soit pour autant divulguée⁴. Partant de ce constat, le projet dont les premiers résultats vont être présentés ici⁵ était de mettre au point une large base de don-

nées, dont la population serait constituée par l'ensemble des universités de France, et ce avec un double objectif : d'un côté mettre à jour, en s'appuyant sur une base de données rendue publique, les réalités sociales réellement mesurées par les indicateurs de « performance » universitaires ; de l'autre s'attacher, ce qui en découle logiquement, à la structure des inégalités entre universités françaises et à son évolution.

De la difficulté d'accès aux sources : la sensibilité des données universitaires

Pour qui cherche à réunir un socle minimum d'indicateurs relatifs à l'enseignement supérieur, si les données disponibles sur le monde universitaire sont légion, les données individuelles relatives aux universités sont donc quant à elles bien maigres. Elles sont en réalité également très sensibles. Face à la lenteur des démarches qui nous avaient permis l'accès aux bases de données nationales « Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant » (SISE)⁶ comme à la sensibilité de certaines données⁷ (que le ministère avait alors soustraites des fichiers communiqués), les présidences et observatoires de la vie étudiante (OVE)⁸ de 85 universités françaises ont en effet été contactés par courrier : avec 16 réponses dont un refus de principe, les chiffres

3. AERES 2010, « Analyses régionales des évaluations réalisées entre 2007 et 2010 », URL : <<http://www.aeres-evaluation.fr/Publications/Analyse-des-evaluations-etudes/AERES-2010-Analyses-regionales-des-evaluations-realisees-entre-2007-et-2010>>, consulté le 20/09/2012.

4. Contacté par nos soins lors de la phase préparatoire de cette enquête, dans un objectif de partage des bases de données relatives aux universités, P. Aghion n'a cependant jamais donné suite à notre demande.

5. Remercions au passage Maïa Drouard et Sébastien Lehenbre pour leur contribution inestimable durant les trois mois où ce projet a été mené.

6. Remercions à ce sujet Ronan Balac, qui avait initié ces démarches depuis plus de 18 mois et qui a ainsi pu nous faire profiter des fruits de son travail administratif.

7. Le taux de réussite aux examens, notamment.

8. Observatoire de la Vie étudiante. Dans les rares cas où leurs responsables avaient à la fois l'autorisation, la volonté et les moyens humains de répondre à nos demandes, les chiffres à leurs dispositions étaient maigres et surtout pouvaient difficilement être soumis à une étude comparative.

parlent d'eux-mêmes. Du côté des « bilans sociaux », dont la production est une obligation juridique des universités depuis 2007, la conclusion est similaire avec, en 2011, 14 universités sur 85 qui produisent et rendent effectivement publics de tels documents. Les universités, désormais en concurrence pour l'obtention des crédits publics comme privés et pour la captation d'une clientèle étudiante, n'ont semble-t-il aucune envie de divulguer les données les concernant, quand elles disposent à tout le moins d'observatoires à même de leur produire ces chiffres.

Seul le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche dispose en définitive d'une manne de données relatives aux universités françaises : outre les 58 sous-indicateurs définis dans le cadre des Plans Annuels de Performance (PAP) et dont la production est obligatoire pour les opérateurs universitaires, celui-ci dispose de leurs comptes annuels ainsi que des bases nationales issues des applications SISE (pour la gestion des flux étudiants) et « HARmonisation de la GESTion des PERSONNELS » (HARPEGE). L'accès n'en est pas pour autant simplifié, loin s'en faut, sans le travail de réseau préalable que seule autorise l'occupation d'une position autorisée dans le champ académique : après plus de deux mois d'investigation, il est toujours impossible d'identifier au sein du ministère le responsable administratif du système d'application HARPEGE, et *a fortiori* d'obtenir un accès – fût-il minime – à la base de données concernée⁹.

9. Cet état de fait est d'autant plus dommageable que la nature des données HARPEGE – nous remercions à ce sujet la direction de la prospective de l'UPJV, qui nous a permis d'avoir accès à la liste des indicateurs disponible via cette application – s'avérerait fort instructive : taux de

In fine, les sources des données réunies s'organisent en 4 pôles : les données relatives aux étudiants et extraites des bases SISE¹⁰ ; celles relatives à la structure du budget des universités mais également au nombre de personnels enseignants et non enseignants communiquées par l'AERES dans son rapport d'évaluation 2007-2010 ; celles issues de certains indicateurs PAP, récupérées sur un forum public hébergé par l'intranet de la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) du ministère¹¹ ; et enfin les données issues des classements nationaux et internationaux d'universités. Pour ne pas enfermer la phase d'exploitation statistique dans des choix de construction de variables trop contraignants, un maximum de données ont été collectées de la manière la plus fine possible : la base comprend donc plus de 70 variables, déclinées sur quatre années universitaires (2006-2010). La population retenue couvre l'ensemble des universités de France, et exclut donc les Grandes écoles, de manière à prendre en compte la dualité de l'espace de l'enseignement supérieur français afin de construire une population d'étude homogène. Le choix quant à la période de référence s'est évidemment effectué sur la base de la perspective de recherche ayant engagé leur production, mais s'est également imposé au vu de leur disponibilité et

féménisation, répartition par catégorie, salaire moyen par catégorie, etc. Elles permettraient notamment d'évaluer l'impact des conditions de travail du personnel enseignant et non enseignant sur la réussite des étudiants et, plus généralement, sur la « performance » des universités.

10. Nous remercions chaleureusement R. Balac pour sa contribution.

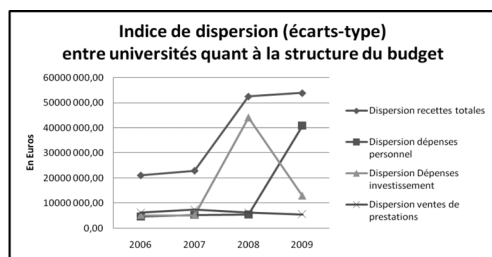
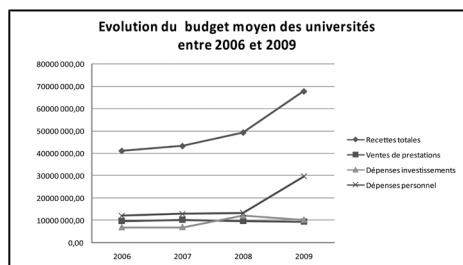
11. Parmi lesquelles des données fort intéressantes comme certains taux de réussite aux examens ou encore la part des étudiants d'origine étrangère dans les inscrits de master.

importance dans la base des données SISE et AERES¹².

Premiers résultats : une structure inégalitaire très marquée

L'évolution des données relatives aux budgets (*figure n°1*) des universités montre l'ampleur des transformations enclenchées par les réformes universitaires en 2007-2009, liées au passage progressif à l'autonomie, et l'ampleur des sommes engagées par la liberté de gestion des universités nouvellement autonomes.

Figures 1 et 2 : le budget des universités



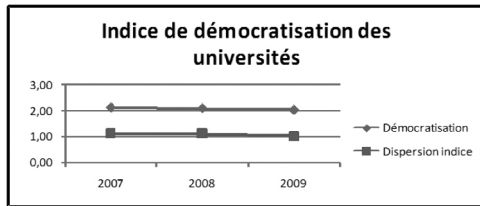
12. Les mutations du monde universitaire ayant été nombreuses sur cette période, certains choix ont dû être opérés dans la construction de la base, comme l'élimination du PRES Paris Est (qui existe depuis 2007 mais comprend des doctorants quelques fois élèves d'une Grande école) ou la fusion pour les années 2007-2008 des données relatives aux universités de Strasbourg 1, 2 et 3 (qui ont fusionné en 2009).

La dispersion dans les budgets universitaires (*figure n°2*) tient évidemment au passage à l'autonomie financière, qui comprend la gestion par les opérateurs des dépenses de personnels, mais également à la manne financière que représente le plan « Campus », et qui a alloué en 2009 à 12 pôles universitaire des dotations exceptionnelles avec une somme totale de 5 milliards d'euros. Mais l'essentiel du décalage temporel entre les écarts-types concernant l'investissement et les dépenses de personnels des universités tient au déblocage, pour l'exercice budgétaire 2008, de crédits ANR¹³ exceptionnels et non récurrents à hauteur de 852 millions d'euros, dont 645 sur appels à projets. Grâce à ces crédits et dès l'annonce du Plan Campus en 2008, quelques universités se sont en réalité mises en position de voir leur dossier sélectionnés par le ministère, en commençant à investir largement et à long terme. Cette nouvelle marge de manœuvre n'a cependant pas eu d'effets immédiats sur la structure des inégalités entre étudiants : celle-ci, mesurable par les probabilités de chances *objectives*¹⁴ d'accéder aux universités pour les étudiants en fonction de leurs origines socioprofessionnelles, continue de stagner – voire de baisser légèrement – sur cette période et à voir son indice de dispersion faire de même (*figure n°3*).

13. Agence Nationale de la Recherche.

14. Cet indice se calcule à la manière de l'indicateur mis au point par Bourdieu et Passeron dans *Les Héritiers*, à savoir : effectifs étudiants issus des PCS 3 et 4 / effectifs étudiants issus des PCS 5 et 6, corrigé par la structure de la population active occupée en France en 2010.

Figure 3 : la démocratisation universitaire



Pour autant, il faut bien plutôt tenter d’approcher la structure des inégalités existant actuellement entre les universités – et non pas seulement entre étudiants – afin d’estimer si les processus politico-économiques en cours portent un risque, lorsque leurs dynamiques vont prendre toute leur ampleur, de voir se creuser les inégalités scolaires. La plupart des régressions linéaires que nous autorise la base de données laissent en tout cas apercevoir des lignes de fractures marquées entre les universités quant à leurs « performances » officielles mesurées ou encore l’importance de leurs financements. Deux types d’universités de dessinent alors :

- d’un côté les universités à dominante scientifique avec d’importants financements, marquées par une forte présence d’étudiants issus des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) 3, 4 et plus, proportionnellement plus d’inscrits en master, relativement bien notées par l’AERES et recevant largement des subventions publiques d’exploitation comme des revenus issus de ventes de prestations ;

- de l’autre les universités qui ne correspondent pas à ce schéma, et dont on peut supposer en négatif qu’elles sont dominées par des filières littéraires ou de SHS, avec une plus forte proportion d’étudiants d’origine populaire ainsi

qu’un financement et une reconnaissance académique par l’AERES plus médiocre.

Lorsque l’on procède, de manière systématique, à une analyse géométrique des données (ACP), ces résultats se retrouvent : les universités du pôle « ++ » (figure n°4, en haut à gauche) se révèlent davantage financées, connaissent de meilleurs taux de passage L1-L2¹⁵ comme d’insertion professionnelle, attirent davantage les étudiants étrangers en master, comptent davantage d’inscrits en doctorat et en parcours « recherche » et sont majoritairement investies par des étudiants de sexe masculin. En localisant sur ce graphique (par une pastille plus marquée) les universités citées dans les principaux classements internationaux¹⁶, on s’aperçoit que ces challengers mondiaux sont aussi, et peut-être avant tout, des challengers sociaux.

Conclusion

Si les inégalités entre universités et entre étudiants ne semblent pas connaître d’explosion ces dernières années, la structure apparente de ces mêmes inégalités combinée aux nouvelles modalités d’attribution des crédits financiers comme du prestige laissent à penser que l’évolution de l’indice de démocratisation universitaire ne saurait rester en l’état. Les différents types de capitaux dont jouissent les universités se nourrissent mutuellement : les palmarès universitaires permettent par exemple la captation de la clientèle recherchée que sont les étudiants étrangers, et visent aujourd’hui à orienter également

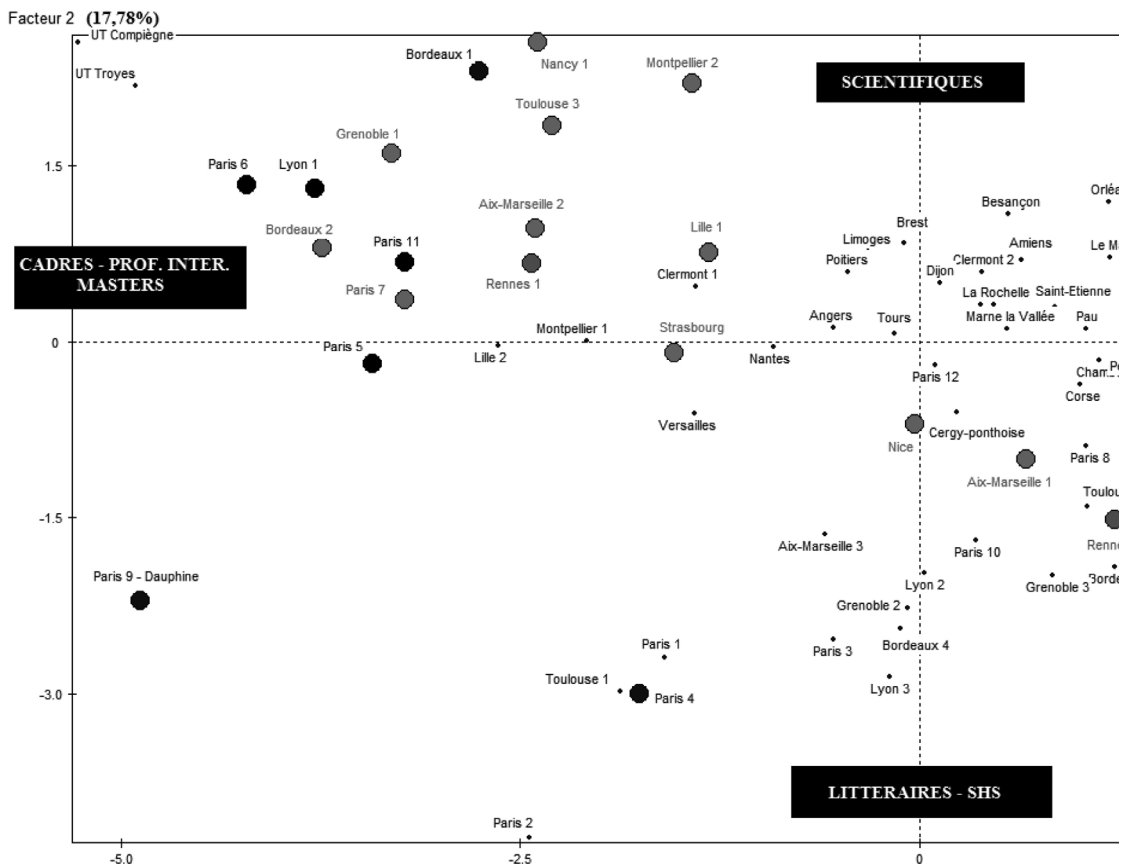
15. Source DEPPC1-SISE, données 2006-2007.

16. Classement de Shanghai (2009), classement de l’Ecole des Mines (2009), Global UniversityRanking, Times Higher Education Ranking.

la clientèle universitaire française, permettant au pôle universitaire dominant de capter des ressources toujours plus importantes. Le risque est ainsi grand de voir le système universitaire français se dualiser, avec d'un côté des universités de masse, comptant de nombreuses formations de licence, et de l'autre des universités d'élites, à dominante scientifique et au cœur des stratégies de reproduction des étudiants issus des classes moyennes supérieures. S'agissant de la

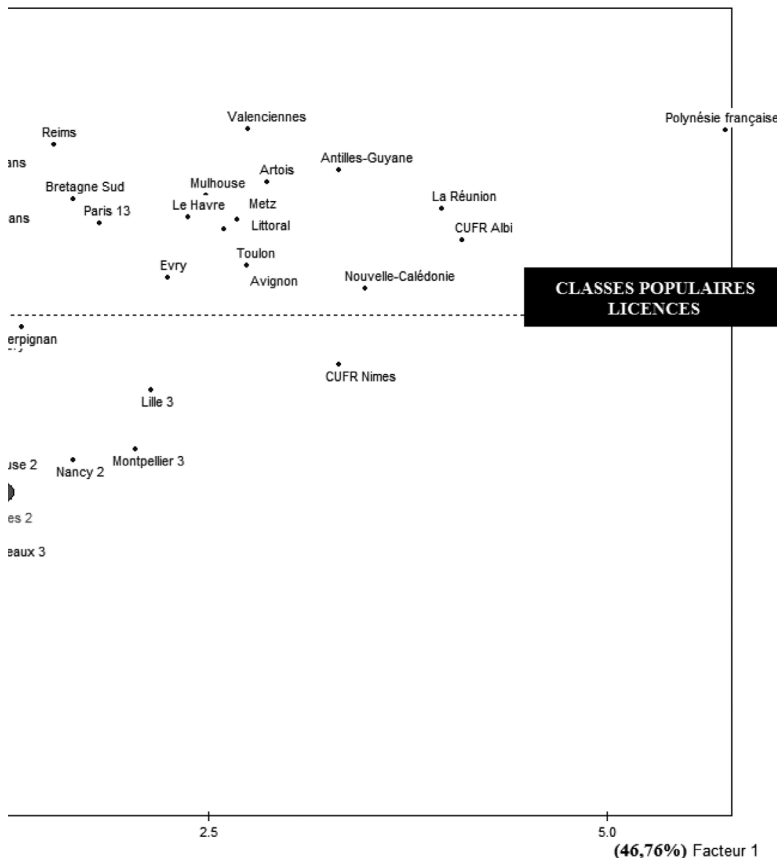
place des chercheurs en sciences sociales dans cette évolution, la création de larges bases de données relatives au système universitaire et leur socialisation pour l'ensemble de la profession s'avère dès lors indispensable pour mesurer l'effet des transformations en cours et les porter dans le débat public. La construction de la base de données sur laquelle nous nous sommes appuyés ici, si elle n'est qu'à l'état d'ébauche et nécessiterait une extension à l'ensemble des domaines

Figure 4 : Analyse en Correspondances Principales, projection des individus actifs



touchant la vie universitaire (conditions de travail des personnels enseignants et non enseignants, indicateurs relatifs à la vie étudiante dans et en dehors de l'enceinte universitaire, etc.), se veut une contribution en ce sens. Au delà de la simple appréhension des inégalités universitaires et de leur évolution, de tels travaux permettraient en outre de proposer des corrections aux indicateurs de « performance » existants dans le but d'en faire de réels outils de démocratisation

de l'excellence et non – comme à l'heure actuelle – des outils conscients ou non de privatisation de cette dernière. Dans l'immédiat, il pourrait par exemple être envisagé d'intégrer à un indicateur synthétique de performance universitaire l'indice de démocratisation que nous avons calculé plus haut, et sur la base duquel nous publions le premier « Classement de Picardie ». ■



« Classement de Picardie » : le palmarès de la démocratisation universitaire

1	La Réunion	1,0	43	La Rochelle	2,0
2	Metz	1,0	44	Limoges	2,0
3	Polynésie française	1,2	45	Nancy 1	2,1
4	Antilles-Guyane	1,2	46	Montpellier 2	2,1
5	Toulon	1,2	47	Lille 1	2,1
6	Valenciennes	1,2	48	Bordeaux 3	2,1
7	Paris 13	1,3	49	Brest	2,2
8	Littoral	1,3	50	Rouen	2,2
9	Artois	1,3	51	Cergy-ponthoise	2,3
10	Montpellier 3	1,3	52	Toulouse 2	2,3
11	Orléans	1,4	53	Angers	2,3
12	CUFR Albi	1,4	54	Aix-Marseille 3	2,4
13	Reims	1,4	55	Bordeaux 4	2,4
14	Mulhouse	1,4	56	Nantes	2,5
15	Avignon	1,5	57	Paris 10	2,5
16	CUFR Nimes	1,5	58	Clermont 1	2,5
17	Perpignan	1,6	59	Grenoble 2	2,6
18	Le Havre	1,6	60	Lyon 3	2,6
19	Bretagne Sud	1,6	61	Lyon 2	2,6
20	Lille 3	1,6	62	Strasbourg	2,6
21	Corse	1,6	63	Montpellier 1	2,8
22	Besançon	1,6	64	Bordeaux 1	2,8
23	Grenoble 3	1,7	65	Aix-Marseille 2	2,8
24	Le Mans	1,7	66	Toulouse 1	2,9
25	Amiens	1,7	67	Paris 3	3,0
26	Caen	1,7	68	Rennes 1	3,1
27	Nancy 2	1,8	69	Versailles	3,2
28	Évry	1,8	70	Paris 7	3,3
29	Chambéry	1,8	71	Toulouse 3	3,3
30	Saint-Étienne	1,8	72	Grenoble 1	3,3
31	Paris 8	1,8	73	Lille 2	3,5
32	Nouvelle-Calédonie	1,8	74	Bordeaux 2	3,6
33	Nice	1,8	75	Paris 1	3,6
34	Clermont 2	1,9	76	Paris 5	3,6
35	Aix-Marseille 1	1,9	77	Paris 6	3,8
36	Dijon	1,9	78	Lyon 1	3,8
37	Tours	1,9	79	Paris 11	3,9
38	Paris 12	1,9	80	Paris 4	4,2
39	Pau	1,9	81	UT Compiègne	5,2
40	Rennes 2	2,0	82	Paris 2	5,3
41	Marne la Vallée	2,0	83	UT Troyes	5,3
42	Poitiers	2,0	84	Paris 9 - Dauphine	7,1